

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE MOSTAGANEM

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE

ET DE LA SOLIDARITÉ

FOYER POUR PERSONNES ÂGÉES

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DES MARCHES

NIF/98027119000336

En application des dispositions de l'article **65** du décret présidentiel **n°15/247** du **16/09/2015** portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le Foyer pour Personnes Âgées de la wilaya de Mostaganem informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales lancé le **26/10/2025** dans le quotidien national « **l'Echo d'Oran, El Djoumhouria (en arabe)** », relatif à **l'aménagement et Équipement du Foyer pour Personnes Âgées (FPA à Mostaganem).**

Qu'à l'issue de l'évaluation des offres techniques et financières, les marchés ont été provisoirement attribués aux entreprises citées dans le tableau ci-dessus, conformément aux critères prévus dans le cahier des charges, comme suit :

N°	Entreprise	Lot	Montant	NIF	Délai	Note
01	Belkari Ben ameur	Aménagement et Équipement	15.454.854.88	17645020102710904500	81 JOURS	104.00

Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés compétente (Commission des Marchés Publics de la Wilaya Mostaganem) dans un délai de 10 jours à compter de la date de première parution du présent avis et ce conformément à l'article **65** du décret présidentiel **n°15/247** du **16/09/2015** portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales, sont invités à se rapprocher de nos services au plus tard dans les trois (03) jours à compter du premier jour de publication de l'attribution provisoire du contrat afin de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures offres techniques et financières et ce conformément aux dispositions de l'article **N°65** du décret présidentiel **N°15/247** du **16/09/2015** portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

LE DIRECTEUR